



Mémoire

sur

« Le développement durable de la production porcine au Québec »

Mars 2003

Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) le 3 mars 2003
en prévisions de l'audience du 17 mars 2003. à Carleton-St-Omer

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, C.P. 69, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**

(418)534-4498 Tél. (418)534-4122 Téléc. 1-877-534-4498 Sans frais.

cregim@globetrotter.net **courrier électronique**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par M. Pierre Desmeules, et dirigé par Mme Caroline Duchesne.

Intérêt du CREGIM pour le dossier agricole

Partant du fait que le développement durable constitue le leitmotiv du CREGIM et qu'en cela il partage ses vues avec le Regroupement National de Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ), son intérêt dans le dossier agricole est implicite étant donné l'impact qu'a assurément ce domaine sur le milieu socio-économique et écologique d'une région.

Le CREGIM, à l'instar du RNCREQ, s'appuie sur la définition du développement durable provenant du rapport de la commission Bruntland de 1987 où on peut lire que;

« Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Le CREGIM, comme le RNCREQ, adhère également à la notion de durable dans le sens de « capacité à durer » et non qui « doit durer à tout prix », tel que le souligne David Brooks (Brooks, David, 1990). Elle nous permet de s'interroger sur la pertinence d'une action de développement en fonction de la capacité du milieu tant social, économique qu'écologique à l'absorber et en retirer un impact global positif. Cela exige rien de moins qu'une synergie des différents acteurs de notre société.

En ce qui a trait au développement durable de l'agriculture, le CREGIM adhère à la définition de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui se lit comme suit :

« Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ».

Comme le mentionne le mémoire du RNCREQ, il est nécessaire d'apporter des précisions à cette définition. L'agriculture durable doit : respecter le support naturel qu'il exploite, donc s'intégrer à l'écosystème local; utiliser de bonnes pratiques environnementales basées sur le concept d'écoconditionnalité; contrôler la croissance, du fait des ressources limitées à leur capacité de régénération; permettre l'accès à tous les citoyens et à tout type d'agriculture dans le respect de l'intérêt collectif et local.

Le portrait du contexte agricole gaspésien

Une démarche de concertation régionale a mené la Gaspésie sur une voie particulière : « une région du terroir durable ».

Selon la table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, plusieurs atouts prédisposent la Gaspésie à une agriculture à petite échelle et spécifiquement de produits du terroir (Aupecle, B., 2002, *Étude de la viabilité, d'installation d'élevages porcins biologiques en Gaspésie*). Citons, entre autres, le milieu naturel préservé, un climat maritime qui allonge la saison culturale, une disponibilité importante des terres cultivables, et un isolement géographique qui, loin d'être une faiblesse, protège des effets néfastes des cultures conventionnelles et transgéniques souvent avoisinantes. Rajoutons une agriculture aux pratiques respectueuses de l'environnement : les fermes gaspésiennes n'utilisent que 0.38% des herbicides, insecticides et fongicides utilisés dans la province alors qu'elles ne représentent que 0.92% des fermes québécoises.

À la lumière de ces constats, la production gaspésienne a donc tout avantage à se différencier des productions des autres régions plutôt que de rivaliser sur les mêmes plans.

Déjà, l'initiative d'une signature régionale des produits et la notoriété de ses produits étiquetés du « Bon goût frais de la Gaspésie » en fait une région dynamique et avant-gardiste.

De même, l'implication de la Gaspésie dans l'agriculture biologique dépasse la moyenne du Québec. Pour l'instant, 4,7% des 319 entreprises agricoles gaspésiennes sont biologiques, alors que sur les 33 000 fermes québécoises 2,3% sont certifiées biologique (UPA Gaspésie/Les Îles). La demande grandissante de ce type de produits génère une forte motivation. Actuellement les producteurs québécois n'assurent que 20% de la demande québécoise.

Sans exclure les autres types d'agriculture, on peut affirmer qu'une orientation certaine vers l'agriculture biologique se profile dans la planification stratégique de la commission sectorielle agroalimentaire de la Gaspésie et implique différents organismes. En exemple, le plan d'action 2003-2006 du « Comité de coordination/orientation en agriculture biologique en Gaspésie/Les-Îles », s'est donné comme objectif général, d'augmenter le nombre d'entreprises engagées dans le processus de certification biologique, de 17 à 30. (Extrait du premier bulletin d'information « le bio en bref » publié en septembre 2002, en annexe)

L'élevage porcin en Gaspésie

La position majeure québécoise sur le marché international du porc a attiré et attire encore beaucoup de producteurs. Par contre, le concept actuel des productions à grande échelle avec son mode de gestion liquide des déjections animales met un frein au niveau provincial à l'expansion de ce type de production.

La Gaspésie doit se positionner sur cette question. Le moratoire et les audiences publiques lui donnent l'occasion de se questionner sur son intérêt à un élevage porcin dans sa région. Le moment est stratégique pour la Gaspésie puisque actuellement, il n'y a pas encore de fermes produisant exclusivement du porc. Et celles qui en produisent ont déjà une tradition de gestion solide des déjections animales, provenant des élevages de bovins et d'ovins.

Dans le plan d'actions de la commission sectorielle-agroalimentaire « Gaspésie » du CRCO de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, on peut lire que l'un des objectifs est de consolider et de développer les entreprises par l'augmentation substantielle du cheptel bovin et ovin et de la mise en place de quatre entreprises de production porcine.

L'occasion est belle de mettre en place des élevages porcins en respect avec ce qui est déjà en place.

Déjà, la venue d'intégrateurs nous a permis de constater le degré de sensibilisation des gens face à la qualité de leur milieu de vie et également aux enjeux économiques en

cause. La rumeur d'un projet de méga porcherie à St-Elzéar en 2001, situé en amont de la rivière Bonaventure avait soulevé un tollé de protestations. À l'époque, la population était déjà consciente de la valeur exceptionnelle de cette rivière à saumon. Aujourd'hui, en 2003, nous sommes soulagés de constater que la rivière Bonaventure est l'une des 33 rivières jugées prioritaires pour une gestion par bassin versant, selon la nouvelle politique de l'eau du gouvernement provincial.

Le concept actuel des porcheries industrielles, soit celui avec **production de fumier liquide**, fût au cœur des débats publics de par son non respect de la notion du développement durable qui en principe doit « préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ». En fait, la production de fumier liquide que génère cette industrie et les problématiques associées à l'épandage de ce fumier sont quelques-unes des préoccupations majeures pour certains citoyens gaspésiens. Parmi les autres préoccupations importantes, on note le désir de protéger le saumon et son habitat (16 rivières à saumon en Gaspésie), la qualité de l'eau, la qualité de l'air et la santé humaine. Ces préoccupations semblent tous incompatibles avec l'épandage de fumier liquide. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la production de fumier liquide semble beaucoup plus dérangeante que la production de porc en général.

Il faudra d'ailleurs être vigilant pour identifier d'éventuels intégrateurs qui procèderaient à l'éparpillement de plusieurs bâtiments, pouvant ainsi déjouer certaines recommandations. Même avec un bâtiment de type familial, le concept de gestion liquide des déjections animales (concept adopté par les intégrateurs) demeure inacceptable.

Le questionnement devra aussi tenir compte du portrait régional global de la Gaspésie qui lui confère entre autres une vocation touristique. Au rendez-vous national des régions de l'automne passé, quatre créneaux d'excellence ont été ciblés pour la Gaspésie : le récréotourisme santé/nature parallèlement à l'éolien, aux ressources, sciences et technologies marines et aux produits forestiers à valeur rajoutée (ce dernier est en évaluation). Dans le premier créneau cité, la Gaspésie a été choisie pour en assurer le leadership provincial. La préservation de la qualité de son milieu naturel sera donc prioritaire dans la possibilité de l'éventuel développement d'élevages porcins en Gaspésie.

Les retombées économiques annuelles de la production agricoles tous types confondus : 20 millions\$ (Commission sectorielle agroalimentaire « Gaspésie » du CRC DGÎM) comparativement aux retombées économiques annuelles de l'industrie touristique : 136 millions\$ (Statistiques Canada) venant de 500 000 visiteurs.

L'épandage de fumier liquide sur les sols québécois

De par l'épandage de fumier liquide, certaines composantes des déjections animales risquent de se retrouver dans le réseau aquifère de la péninsule et de nuire à la santé de la population. Le rapport du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) d'avril

2000 portant sur les risques à la santé humaine associés aux activités de production animale en fait état.

Note : La Gaspésie n'accueille actuellement pas de production porcine. Le rapport du MSSS fait état de la production animale sur l'ensemble du territoire québécois. Les 3 points suivants sont extraits de ce rapport détaillé.

- L'administration importante d'antibiotiques destinés à prévenir les infections et à accélérer la croissance de l'animal a pour effet de contribuer à augmenter la résistance des populations bactériennes, lesquelles sont ensuite susceptibles d'être transmises aux humains.
- Les fortes concentrations en nitrates retrouvées dans certains puits sont un puissant agent cancérigène. On a rapporté des cancers de l'estomac, des avortements spontanés et des malformations congénitales chez des gens ayant consommés de l'eau contaminée par les nitrates.
- Des odeurs désagréables peuvent déclencher des réactions réflexes nocives tels la colère, l'anxiété, la fatigue et les troubles d'humeur.

On ne peut passer sous silence que les émanations odorantes, même légères, dues à l'épandage du fumier liquide importuneraient fort les habitants de la région, et risqueraient de faire fuir les touristes.

Il sera donc excessivement important d'encadrer le développement de la production porcine. Le conseil d'administration de la Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA Gaspésie / Les Îles) a récemment adopté une résolution à cet effet. Il a été résolu de favoriser, s'il y a lieu, la production porcine en gestion solide tout en favorisant la ferme familiale (Résolution en annexe).

Nos préoccupations actuelles semblent s'inscrire dans un mouvement à plus grande échelle : au niveau provincial, le plan d'action St-Laurent vision 2000 en est déjà à sa troisième phase. Cette phase qui se termine en mars 2003 contient un volet agricole. Il était question d'évaluer l'impact des producteurs agricoles sur la santé du fleuve et de formuler une réglementation appropriée.

L'encadrement devrait être un souci constant.

Le rapport du vérificateur général de 1999-2000 sur le suivi de « l'optimisation des ressources » dénonce plusieurs lacunes toujours présentes en 2003.

En 1995-1996, le MAPAQ et le Ministère de l'environnement procédaient conjointement à « l'optimisation des ressources ». L'objectif de cette optimisation était de corriger les lacunes soulevées par le Vérificateur général du Québec. Quatre années plus tard, 1999-2000, le Vérificateur général du Québec procède au suivi de « l'optimisation des ressources », et présente son rapport 1999-2000 à l'assemblée nationale. Voici un résumé de ses observations;

- Non seulement le MAPAQ n'a pas instauré les mesures nécessaires à l'atteinte de ses objectifs face à la *Conservation des ressources et la protection de l'environnement*, mais le ministère a par la suite abandonné ces objectifs. Il s'oriente aujourd'hui vers un groupe de travail pour établir de nouveaux objectifs. **(Rapport 13.16 et 13.17)**
- Le Vérificateur général avait recommandé au MAPAQ d'inclure des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement dans les modèles de coûts de production à la base. Le ministère a ignoré cette recommandation et a versé en 1998-1999 deux tiers des primes d'assurance (239 millions) sans avoir la certitude que les producteurs avaient adopté ou adopteront des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. **(Rapport 13.25)**
- Pour la gestion des surplus, le Vérificateur général recommandait au MAPAQ et au Ministère de l'environnement d'apporter des solutions concrètes aux problèmes d'épandage. Le Ministère de l'environnement, par manque d'informations nécessaires sur les exploitations à risque, ne peut diriger ses inspections adéquatement et à ce rythme, les exploitations le plus à risque pourraient ne recevoir qu'une visite tous les quinze ans. **(Rapport 13.37)**
- Concernant les *unités animales assurées*, un comité formé de membres du Ministère de l'environnement et de la Régie des assurances agricoles ont constaté que 22% des *unités* de son échantillonnage n'était pas autorisé. Le comité propose donc à la Régie, en 1997, de n'offrir aucune protection sous forme d'assurance aux clients ne détenant pas de certificat d'autorisation. Pourtant, en 1998-1999, la Régie a versé 311 millions aux producteurs de porc et porcelets sans vérifier auprès du Ministère de l'environnement la possession d'un certificat. **(Rapport 13.40 et 13.41)**
- Le Vérificateur général souligne en terminant que les mesures visant à régler les problèmes de gestion des surplus qu'il avait révélés n'ont pas donné de résultats tangibles. Il est même à craindre que la situation se soit détériorée, si l'on considère l'augmentation de 35% de la production porcine survenue depuis.

Le Rapport du Vérificateur général, nous oblige à s'interroger sur l'absence de garanties que peut nous offrir le MAPAQ et le Ministère de l'environnement quant au respect des normes, du cheminement vers un développement durable et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces observations rendront également l'harmonie difficile entre les citoyens, les producteurs, les organismes environnementaux et l'industrie porcine en expansion. Toutes ces lacunes peuvent aboutir à des impacts majeurs et importants sur l'environnement, la santé publique et la santé animale.

Les atouts environnementaux de la région

La valeur esthétique de l'environnement gaspésien n'est plus à proclamer. Depuis plus d'un demi-siècle, elle attire bon nombre de visiteurs dont plusieurs en provenance de divers pays du monde. Que ce soit pour ses prolifiques rivières à saumon, sa faune diversifiée, ses panoramas exceptionnels, ses sites d'intérêts patrimoniaux ou simplement pour l'accueil de sa population, la Gaspésie est reconnue mondialement comme une « destination vacances » de choix .

Le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ) reconnaît la qualité exceptionnelle de l'eau en Gaspésie. La Gaspésie jouit d'une excellente réputation pour ses rivières à saumon qui sont au nombre de 16. La rivière Bonaventure occupe les premiers rangs dans le classement mondial des rivières les plus limpides. De plus, selon la nouvelle politique de l'eau du gouvernement provincial, la rivière Bonaventure s'est classée parmi les 33 rivières jugées prioritaires pour une gestion par bassin versant.

Lors de la première partie des audiences du BAPE (Carleton-St-Omer-décembre 2002), nous avons pu apprendre du MENVQ que l'échantillonnage d'eau en Gaspésie ne se fait plus. **PUISQUE LA QUALITÉ DE L'EAU S'AVÉRAIT EXCELLENTE D'ANNÉE EN ANNÉE, IL FUT DÉCIDÉ DE COUPER DANS CE PROGRAMME À LA SUITE DE RESTRICTIONS BUDGETAIRES.**

Les 15 barachois du sud de la Gaspésie sont ciblés par Environnement Québec dans le cadre du programme de conservation des milieux humides, vu leur grande productivité écologique et leur pouvoir épurateur. Ce sont des zones d'alimentation, d'alevinage et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons ainsi que des zones de repos et d'alimentation pour la sauvagine et d'autres oiseaux, surtout de rivage. Certaines espèces vont même y nicher.

L'ornithologie en Gaspésie, grâce au bord de mer et aux nombreux barachois attire une clientèle touristique internationale. Soulignons que la Gaspésie a maintenant son Festival d'ornithologie de la Baie des Chaleurs et que le Club des Ornithologues de la Gaspésie est l'un des plus dynamiques de la province.

On dénombre également 48 secteurs coquilliers entre Nouvelle et cap Gaspé, dont six sont actuellement ouverts d'octobre à mai et quatre autres en voie de l'être. Ces sites sont très fragiles à la pollution. Il ne suffit que des eaux usées de quelques résidences qui ne sont pas raccorder au réseau municipal pour interdire l'ouverture d'un site (Comité

ZIP Baie-des-Chaleurs). Peut-on imaginer simplement l'effet du ruissellement de l'eau de pluie quelques temps après un épandage de lisier?

L'activité humaine, l'industrie forestière mise à part, **s'étend sur le littoral seulement**, protégeant ainsi la majeure partie des cours d'eau importants, et par le fait même les rivières à saumon.

La proximité des industries forestières nous donnent accès à moindre coût à des **matières ligneuses résiduelles** pouvant servir dans la gestion solide des déjections animales.

Dans ce portrait environnemental, l'excellente cohabitation actuelle entre le secteur agricole, les autres secteurs d'activité et la population en général est une donnée non négligeable.

Aspects fragiles de la Gaspésie

- **Le relief accidenté de la péninsule** même le long de son littoral qui accélère le ruissellement de l'eau de pluie, l'eau de la fonte des neiges et le lessivage des éléments nutritifs
- **La méconnaissance de la pédologie du territoire** gaspésien
- **La crise actuelle de l'emploi en Gaspésie**, et/ou le problème criant de l'exode des jeunes ne devraient pas être prétexte à vouloir implanter rapidement des mégas porcheries

Efforts concertés de la région vers un développement durable de la production porcine

IL IMPORTE DE SOULIGNER quelques points positifs significatifs d'un avancement et de la conscience plus forte de la prépondérance de l'écologie du milieu dans l'appropriation de la gestion d'un milieu :

- Le pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien du Comité multisectoriel sur la production porcine
- Le Règlement de Contrôle Intérimaire relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte odeur par les MRC gaspésiennes

- La résolution de l'UPA Gaspésie / Les Îles sur la production porcine
- La résolution du CREGÎM de juin 2001 sur la production porcine
- (Aupecle 2002) fait état de plusieurs impacts positifs et confirme la viabilité de développement de la filière porcine biologique dans notre région.

Citations de Aupecle :

- « ..., consciente de l'atout que représente la qualité du milieu gaspésien notamment au niveau de l'industrie touristique, décidée à favoriser un développement de l'agriculture biologique, »
- « L'étude de la viabilité d'installation d'élevages porcins biologiques en Gaspésie soucieuse de permettre un développement socialement acceptable de ses campagnes, la Gaspésie tient à promouvoir de nouveaux systèmes de production qui limiteraient les externalités négatives des élevages porcins conventionnels. Pour cela le choix d'une production porcine certifiée « agriculture biologique » et apparaîtrait comme un créneau répondant à ces attentes tout en permettant à la région de bénéficier des retombées précédemment citées. »

Donc, il ne s'agit pas de s'opposer à la venue de porcheries en Gaspésie mais plutôt de bien accompagner son développement.

Et qui sait, nous pourrions peut-être constater un autre exemple de cohabitation entre deux secteurs d'activités, rendu possible par la gestion intégrée?

Recommandations

Note : Le présent mémoire déposé à la commission du BAPE tente de répondre au questionnement du Ministre Boisclair sur le développement durable de la production porcine au Québec. Le CREGÎM croit que chaque région vit avec la production porcine de façon différente (ex : certaines régions sont en surplus de fumier, d'autres pas). C'est pourquoi nous sommes convaincus que chaque région devrait être considérée de façon différente. Les mesures prises suite aux audiences devraient tenir compte des réalités régionales. Notez aussi que les 16 Conseils Régionaux de l'Environnement se sont ralliés à son regroupement national (RNCREQ) pour présenter une vision provinciale (mémoire du RNCREQ).

Considérant,

- L'importance économique de l'industrie touristique dans la région
- La qualité exceptionnelle de l'eau
- La présence de nombreuses rivières à saumon sur le territoire, certaines de réputation internationale

- La forte charge d'odeurs engendrée par la production porcine massive et son risque pour la santé publique (Voir rapport du MSSS-avril 2000)

Il est proposé de décréter un moratoire sur toute nouvelle construction ou modification majeure d'une production porcine en Gaspésie et ce, en tenant compte de l'aspect environnemental, touristique, sanitaire (santé publique et santé animale) et socio-économique avant l'émission d'un permis (construction et/ou modification d'un bâtiment ou modification du nombre de têtes un cheptel), tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés gaspésiennes

Considérant,

- La majorité des fermes gaspésiennes sont de type familial et/ou traditionnel et font déjà la gestion solide des déjections animales
- La disponibilité des résidus forestiers (ex : copeaux de bois nécessaires pour la gestion solide des fumiers)
- Le rapport du MSSS sur les risques pour la santé publique associés aux activités de production animale et spécifiquement de production porcine

Il est proposé de réviser les dispositions du RÉA et des PAEF et du Règlement sur le captage des eaux souterraines relatives aux épandages, aux périmètres de protection, à l'impact des types de fertilisants et autres pratiques agricoles, tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés gaspésiennes

Considérant,

- La concentration de la population humaine sur une mince bande littorale,
- La volonté claire de légiférer l'expansion des installations à forte charge d'odeur,

Il est proposé que chaque MRC de la Gaspésie adopte un Règlement de Contrôle Intérimaire (RCI) concernant les élevages à forte charge d'odeurs

Considérant,

- Le plan de développement des productions animales existantes qui visent une augmentation substantielle de leur cheptel et par ailleurs l'attrance du marché international du porc
- Le besoin que l'agriculture prenne part activement à la vitalité de sa région

Il est proposé de s'inspirer du modèle de la Suisse qui a opté pour l'encouragement aux fermes traditionnelles, (incluant l'élevage de porc) plutôt qu'aux industries animales en octroyant des subventions et/ou amélioration des crédits d'impôts à ces

petites entreprises animalières tout en augmentant la taxation des grandes industries animales.

Considérant,

- Le besoin de ralentir l'exode des jeunes
- Le besoin d'offrir des emplois de qualité et bien rémunérés

Il est proposé de préconiser des projets de qualité en agriculture et/ou autres domaines qui sont cohérents avec les efforts de développement durable qui existent déjà sur le territoire et qui résultent en des emplois de qualité et bien rémunérés.

Considérant,

- Le manque de communication entre le MAPAQ et le MENVQ
- Les grandes difficultés éprouvées par les ministères concernés pour appliquer les méthodes de contrôle découlant de la réglementation existante (Voir rapport du vérificateur général-2000)

Il est proposé que des effectifs soient ajoutés afin de trouver des méthodes EFFICACES de contrer les nombreuses lacunes relevées dans le rapport du vérificateur général-2000

Considérant,

- L'orientation régionale de l'agroalimentaire vers une production du terroir durable
- L'augmentation du nombre des fermes biologiques

Il est proposé de soutenir financièrement les fermes concernées durant leur démarrage et/ou leurs années de transition en octroyant des subventions et/ou amélioration des crédits d'impôts à ces petites entreprises agricoles

Considérant,

- L'augmentation de la demande mondiale en produits biologiques
- L'augmentation du nombre des fermes biologiques en Gaspésie
- Le plan d'action 2003-2006 du « Comité de coordination/orientation en agriculture biologique en Gaspésie/Les-Îles », qui s'est donné comme objectif général, d'augmenter le nombre d'entreprises, de 17 à 30 engagées dans le processus de certification biologique.
- L'agriculture biologique en Gaspésie dépasse la moyenne du Québec.
- La production biologique favorise l'élevage sur litière, le compostage des fumiers et le retour à la terre d'un compost de qualité

- Le milieu naturel préservé, un climat maritime qui allonge la saison culturale, une disponibilité importante des terres cultivables, et un isolement géographique qui, loin d'être une faiblesse, protège des effets néfastes des cultures conventionnelles et transgéniques souvent avoisinantes (Aupecle, B., 2002)
- La Gaspésie est déjà initiatrice de projets avant-gardistes

Il est proposé de rendre disponible des fonds pour permettre à la Gaspésie de développer une expertise dans la production porcine biologique

Considérant,

- Le relief accidenté de la péninsule
- La méconnaissance de la pédologie gaspésienne.

Il est proposé de presser la production de la carte pédologique régionale (toutes les régions du Québec possèdent actuellement une carte pédologique) et de tenir compte des conséquences environnementales des établissements d'élevage situés sur une pente

Conclusion

Si la production porcine devient une réalité gaspésienne, le CREGÎM recommande de favoriser le porc biologique, l'élevage sur litière avec gestion solide du fumier, dans des fermes de type familial ou de productions conventionnelles à petite échelle.